

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2016

Date de la convocation : 16 juin 2016 Date d'affichage de la convocation: 16 juin 2016	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18 Nombre de procurations :
<i>L'an deux mille seize, le vingt-trois juin, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le seize juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique POUGNARD, maire</i>	Présents : Dominique POUGNARD, Stéphanie DELGUTTE, Stéphane BONNIN, Patrice BARBOT, Catherine SAUVARD, Pascal AMICEL, Marc CHOLLET, Nadette PORCHER, Hervé SABOURIN, Sylvie DEPLANQUE, Christine FAZILLEAU, Emmanuel FAZILLEAU, Fabrice BRAULT, Coralie BABIN, Florence MARSAC, Stéphanie BOUROLLEAU, Didier FRAIGNEAU, Anne – Sophie VALLET
Secrétaire de séance : Stéphanie DELGUTTE, 1 ère adjointe	Absent: Thierry GAUTREAU

La séance est ouverte à 20h45

Mme Dominique POUGNARD informe les membres du Conseil Municipal que l'arrêt maladie de Mme Christine BAVEREL est prolongé jusqu'au 31 août 2016.

1.	Adoption du procès-verbal de séance du 27 mai 2016
-----------	---

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque des participants, il est adopté à l'unanimité.

2.	Participation financière au coût du transport scolaire 2016/2017	D/2016-037
Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : - Date de réception de l'accusé de réception : Numéro de l'acte : FORS-2016- - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-DE		

Lors du conseil de communauté de la CAN du 11 avril 2016, les tarifs des transports urbains pour l'année 2016/2017 ont été votés. Ils restent inchangés par rapport à ceux de l'année 2015/2016. La CAN rappelle que les élèves disposant d'un titre de transport «LES TAN » ont accès à tout le réseau y compris les lignes régulières du réseau RDS desservant les communes de la CAN. Afin d'organiser les participations financières familles/ communes, la CAN souhaite savoir si la commune de Fors va continuer à financer une part du transport scolaire des élèves de maternelle et primaire.

Pour l'année scolaire 2015/2016, la prise en charge de la commune était la suivante :

CATEGORIE	TARIF	TARIF FAMILLE	FACTURATION COMMUNE
Primaire maternelle Ecole à Fors RPI	0 €	0 €	0 €
Primaire maternelle Ramassage scolaire-Les Sanguinières	46 €	0 €	46 €
Collège/ Lycée	46 €	11 €	35 €
Etudiants	90 €	90 €	0 €

Mme Dominique POUGNARD rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette participation est un service supplémentaire non obligatoire. La participation est due à partir du moment que la carte est créé, il apparaît donc nécessaire de rappeler aux parents d'être sûrs de l'utiliser avant de faire la demande.

Mme la Maire propose de fixer la participation suivante pour **l'année scolaire 2016/2017** :

CATEGORIE	TARIF	TARIF FAMILLE	FACTURATION COMMUNE
Primaire maternelle Ecole à Fors RPI	0 €	0 €	0 €
Primaire maternelle Ramassage scolaire-Les Sanguinières	46 €	0 €	46 €
Collège/ Lycée	46 €	11 €	35 €
Etudiants	90 €	90 €	0 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Fors à l'unanimité, vote les montants de prise en charge des coûts du transport scolaire 2016/2017 comme présentés ci-dessus.

3.	Adhésion au service optionnel Retraites CNRACL du Centre de Gestion	D/2016-038
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : - Date de réception de l'accusé de réception : Numéro de l'acte : FORS-2016- - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-DE</i>		

Madame la Maire fait lecture du courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres proposant aux collectivités affiliées d'adhérer à un service optionnel pour instruire à leur place les dossiers CNRACL

L'article 24 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 précise les missions d'un centre de gestion en matière de retraite puisqu'on y distingue dès lors :

- Une mission obligatoire : Les Centres de Gestion apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.
- Une mission optionnelle : Les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de façon ponctuelle.

Toute mission optionnelle doit être financée indépendamment de la cotisation obligatoire. Une tarification par type de dossiers a été établie :

- L'immatriculation de l'employeur 25 €
- L'affiliation 13 €
- La demande de régularisation de services 25 €
- La validation des services de non titulaire 33 €
- La cessation progressive d'activité CPA 48 €
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) 48 €
- La liquidation des droits à pension :
 - Pension vieillesse « normale » (60 ans) 48 €
 - Pension/départ anticipé (invalidité, carrière longue...) 57 €
- Rendez-vous personnalisé (RDV au CDG) :
- Estimation de pension, étude des droits, conseils 35 €
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées
(historiques de carrières et pré liquidation) devant être
transmises à la CNRACL : 20 € par heure

Mme Dominique POUGNARD rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de Gestion que si la commune utilise les prestations proposées. En revanche, il est possible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable.

La commune de Fors adhère à cette convention depuis le 24 août 2010. Il s'agit d'un renouvellement qui prendra effet au 1^{er} août 2016 jusqu'au 31 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Mme Dominique POUGNARD à signer la convention avec le Centre de Gestion pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021.

4. Stade : Travaux	D/2016-039
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : - Date de réception de l'accusé de réception : Numéro de l'acte : FORS-2016- - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-DE</i>	

Lors du Conseil Municipal du 26 avril 2016, M. Stéphane BONNIN, adjoint en charge de l'aménagement et de la voirie, a rappelé aux conseillers municipaux qu'il a été inscrit au budget 2016 des crédits pour des travaux au stade et a précisé les différentes opérations à prévoir :

- 1) la prolongation et l'élargissement du cheminement le long du terrain de football
- 2) le remplacement de la main courante du terrain de foot
- 3) l'éclairage du boulodrome.

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise NERUAL pour la pose de la main courante pour un montant total de 12 292.80 € TTC et le devis de l'entreprise COMPTOIR DU SUD OUEST pour la fourniture de l'équipement électrique pour l'éclairage du boulodrome pour un montant total de 6 890.17 € TTC ont été validés.

Les agents des services techniques ont enlevé la main courante existante et l'entreprise NERUAL viendra réaliser les travaux du 1^{er} au 4 août prochain.

Concernant l'éclairage, les fournitures ont été commandées auprès de l'entreprise du Comptoir du Sud-Ouest et les agents des services techniques réaliseront les travaux en régie.

Le Conseil Municipal avait décidé de lancer une consultation pour une procédure de marché adapté pour la réalisation des travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD).

Description des travaux

- Réalisation de tranchée avec fourreau de 110 et grillage avertisseur
- Prolongation du cheminement avant les tribunes
- Elargissement de 0.50 m du cheminement avant les tribunes
- Finition en sable bleu 0/4 des cheminements
- Reprise de l'entrée du stade avec reprofilage et revêtement bicouche

Analyse des offres reçues

Deux entreprises ont consultées et ont transmis les propositions suivantes :

Entreprises	Tranchée	Cheminement	Elargissement	Finition sable	Entrée sable	Prix TTC
ETP ROCHE	6 084.00	2 729.16	370.80	4 831.20	4 560.00	18 575.16
ETP EIFFAGE	7 134.00	5 043.84	1 118.40	4 323.84	4 315.20	21 935.28

L'offre de l'entreprise ROCHE, ressort comme l'offre la plus avantageuse. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette proposition Cette entreprise propose de réaliser les travaux à partir du 18 juillet prochain, avant la pose de la main courante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de retenir l'offre de l'entreprise ROCHE (79 270 VALLANS)** pour un montant total de **18 575.16 € TTC.**
- **d'autoriser Mme Dominique POUGNARD, maire, à signer tous les documents** permettant la poursuite du projet et la mise en œuvre des travaux.

5. Parc du Champ de Foire : Réfection des allées	D/2016-040
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : - Date de réception de l'accusé de réception :</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2016- - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-DE</i>	

M. Stéphane BONNIN explique aux membres du Conseil Municipal que les allées du Champ de Foire sont très endommagées. Il propose qu'elles soient reprises en calcaire.

Un devis a été demandé à l'entreprise ROCHE :

- 1) Léger terrassement pour le nettoyage du support avec évacuation des déblais excédentaires. (m²)
↳ **1 125.00 € HT**
- 2) Fourniture et mise en œuvre de sable calcaire 0/2 sur 5 cm d'épaisseur y compris le compactage (m²)
↳ **1 350.00 € HT**

L'entreprise ROCHE propose de faire les travaux avant le 14 juillet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de retenir l'offre de l'entreprise ROCHE (79 270 VALLANS)** pour un montant total de **2 970.00 € TTC.**
- **d'autoriser Mme Dominique POUGNARD, maire, à signer tous les documents** permettant la poursuite du projet et la mise en œuvre des travaux.

6. Mairie : Travaux d'aménagement et extension	D/2016-041
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : - Date de réception de l'accusé de réception :</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2016- - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-DE</i>	

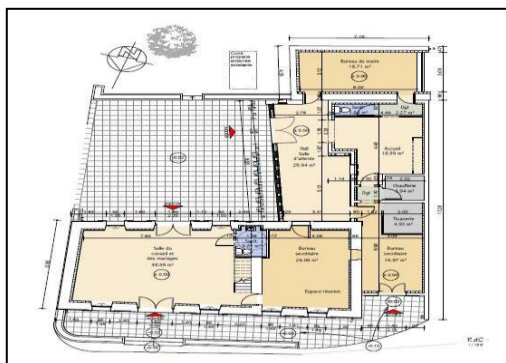
Lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2016, La Commission Aménagements n'avait pas pu présenter une analyse des propositions pour l'aménagement de l'extension de la mairie car elle n'avait pas réceptionné tous les devis.

M. Stéphane BONNIN, adjoint en charge de l'aménagement et de la voirie informe le Conseil Municipal que le permis de construire a été accordé le 7 juin dernier.

Les travaux seront réalisés en deux phases :

Première phase :

Le préau se trouvant accolé à la mairie Côté Nord sera aménagé afin d'y accueillir un bureau. La couverture sera remplacée par une couverture en tuile de pays en conformité avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. Le préau sera clos par un ensemble vitré métallique similaire à l'architecture de l'ancienne forge.



Deuxième phase :

Une extension sera créée au niveau du parvis de la Mairie afin d'aménager un hall d'entrée et une salle d'attente. L'accès principal de la mairie se fera par cette extension. De ce fait, les bureaux intérieurs seront redistribués. La toiture sera traitée entièrement en zinc et les menuiseries en aluminium RAL 7016.

Une consultation d'entreprises a été réalisée concernant les travaux de maçonnerie de couverture et de menuiseries. La Commission Aménagements a étudié les différents devis reçus par lot :

↳ Lot Maçonnerie

N°	Entreprises	Montant TTC	Délais	Classement	Observations
1	SARL LALU	23 606.42	mi-septembre	2	Sans charpente pour l'extension
2	ATOOTS TRAVAUX	24 723.34	Fin septembre	1	Charpente comprise
3	PAILLER ET FILS			3	Ne souhaite pas répondre
4	BABIN			3	Pas de réponse

L'offre de l'entreprise ATOOTS TRAVAUX, ressort comme l'offre la plus avantageuse

↳ Lot Couverture

N°	Entreprises	Montant TTC	Délais	Classement	Observations
1	A2G DAL' ALU	6 307.56	octobre	1	
2	LLS	13 648.76	octobre	2	
3	GUERIN			3	Ne souhaite pas répondre

L'offre de l'entreprise A2G ALU, ressort comme l'offre la plus avantageuse

↳ Lot Menuiserie

N°	Entreprises	Montant TTC	Délais	Classement	Observations
1	MALICOT	15 106.44	Novembre	2	
2	MEGEBAT	17 076.96	Octobre	3	
3	PITAUD	9 521.29	Septembre	1	

L'offre de l'entreprise PITAUD, ressort comme l'offre la plus avantageuse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (une abstention) :

- de retenir l'offre de l'entreprise **ATOOTS TRAVAUX** pour le lot Maçonnerie d'un montant total de **24 723.34 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise **A2G DAL'ALU** pour le lot Couverture d'un montant total de **6 307.56 € TTC**.

- de retenir l'offre de l'entreprise **PITAUD** pour le lot Menuiserie d'un montant total de **9 521.29 € TTC**.

- d'autoriser **Mme Dominique POUGNARD, maire, à signer tous les documents** permettant la poursuite du projet et la mise en œuvre des travaux.

5. Forge : Travaux de reprise de la toiture	D/2016-042
<i>Date de transmission électronique de l'acte en préfecture : - Date de réception de l'accusé de réception :</i> <i>Numéro de l'acte : FORS-2016- - Identifiant unique de l'acte : 079-217901255-20150707-FORS-DE</i>	

M. Stéphane BONNIN informe les membres du Conseil Municipal que suite aux fortes pluies du mois de juin des infiltrations ont eu lieu dans la Forge au niveau du préau. Ces infiltrations seraient dues à un défaut au niveau de la dalle Nantaise.

La toiture de ce bâtiment avait été refaite par l'entreprise LALU en 2013 avec des dalles à l'identique de l'existant. Cette société a été contactée et est venue remettre des tuiles en place.

La société LALU propose une solution alternative pour remédier à ces infiltrations mais celle-ci ne convient pas sur le long terme.

Les travaux devant être réalisés rapidement, un artisan local a été contacté mais son délai d'intervention était trop long.

Un devis a été demandé à une société extérieure qui peut intervenir dès la semaine du 27 juin prochain. La société FAPZC a fait une proposition pour la dépose de la glissière existante et la pose d'une dalle Nantaise sur l'ensemble de la longueur pour un montant de 2 812.52 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société FAPZC pour un montant total de 2 812.52 € TTC.

5. Lotissement les Haies de Maurepas	
---	--

Le 17 décembre 2015, le permis d'aménager pour la création du lotissement « Les haies de Maurepas » avait été refusé malgré les diverses propositions de la société Pierre et Territoires et les démarches de la mairie auprès de la Préfecture. Les motifs invoqués pour ce refus reposaient sur les exigences au titre de Natura 2000 mais aussi par rapport à la loi sur l'eau et plus précisément sur les conditions d'implantation et d'entretien du système d'assainissement semi-collectif.

La société Pierre et Territoires souhaite se porter acquéreur d'un terrain à proximité de l'emprise du lotissement pour répondre à l'obligation d'éloigner de 100 m tout dispositif d'assainissement regroupé des maisons.

Après consultation, le service instructeur de la CAN a répondu que le système d'assainissement était un équipement propre au lotissement. A ce titre il devait être inclus dans le périmètre du lotissement. De plus, les terrains envisagés se trouvent dans des zones NAa et NAc (zones naturelles insuffisamment équipées dans le plan d'occupation des sols). Le service instructeur de la CAN rappelle que seuls les « équipements collectifs, d'infrastructure et de superstructure » sont autorisés dans ces zones.

La société Pierre et Territoires a sollicité l'avis d'un cabinet spécialisé (CRDI Pays de Loire) sur les questions suivantes:

- 1) Est-ce que ces zones naturelles insuffisamment équipées et n'autorisant que les équipements collectifs sont considérées comme des zones naturelles qui ne peuvent être réduites dans le cas d'une modification de POS, conformément à la loi ALUR ?
- 2) Est-ce que le fait qu'il existe à côté de ces zones un autre type de zone (NAca) permettant cette fois-ci d'accueillir des équipements et des installations liés à l'assainissement permet que ces équipements soient aussi installés sur les zones précitées n'autorisant que les équipements collectifs (NAa et NAc) ?

3) Est-ce que la commune peut créer une station d'épuration sur une partie de son territoire et selon quelles conditions, modalités de financement et/ou taxes ?

Les réponses faites par le CRDI montrent que les zones envisagées pourraient recevoir de tels équipements à condition :

- de faire évoluer le document d'urbanisme en vigueur, à savoir le Plan d'Occupation des Sols. Cette évolution n'est plus possible depuis le 31 décembre 2015, notamment en raison de l'évolution future vers un PLUI.
- de faire valider le projet d'assainissement par l'organisme compétent : la réalisation d'un équipement collectif de ce type relève de la CAN, EPCI à qui la commune a délégué sa compétence assainissement.
- de mettre en place une convention de projet urbain partenarial (PUP). Dans ce type de montage, peuvent s'engager à financer ces équipements publics d'infrastructure ou de superstructure, aussi bien les propriétaires fonciers que les aménageurs ou encore les constructeurs. A ce titre, la société Pierre et Territoires prend l'engagement de financement de l'équipement que constitue la station.

Au regard des deux principaux éléments présentés ci-dessus, même si la décision relève de la CAN, il apparaît difficile à ce jour de réaliser l'aménagement d'une station d'assainissement alors que la commune est inscrite dans un zonage d'assainissement autonome.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

⇒ *Rentrée scolaire 2016-2017*

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) comptabilise 313 inscrits pour la rentrée de septembre 2016. La répartition entre les communes a été faite. L'école de Fors accueillera 3 classes de CE1 permettant de mettre en place cette année des séances d'apprentissage de la natation.

Mme Dominique POUGNARD informe LES Conseillers Municipaux que Mme Sandrine CHATEAU, professeur des écoles de la classe de CE1 à Fors a obtenu sa mutation et sera remplacée par Mme Aurélie SAVARY.

⇒ *Projet Educatif De Territoire*

Un Projet Educatif Territorial a été mis en place sur Fors en décembre 2013 pour assurer un meilleur équilibre entre les différents temps de l'enfant, favoriser le vivre ensemble, accéder à des activités sportives, culturelles... en mettant en place des activités périscolaires. Ce PEDT est à renouveler car il était institué pour 3 ans.

Le bilan de ce PEDT est positif car le taux de participation est de 99 % et la satisfaction est très globalement positive.

M. Patrice BARBOT, adjoint délégué aux affaires scolaires et périscolaires, précise que pour la rentrée 2016-2017, il faudra prévoir 4 groupes pour les petits dans l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

⇒ *Facturation de la restauration scolaire à Juscorps*

La commune de Fors a signé une convention avec la commune de Juscorps en décembre 2015 concernant la fourniture des repas des élèves et du personnel communal et scolaire de Juscorps.

Il s'avère que le système de comptage des repas n'est pas entièrement satisfaisant (notion d'absence justifiée) et devra être précisé pour la rentrée prochaine.

⇒ ***Fors en Fête***

Le bilan de Fors en fêtes 2016 est plutôt positif : La journée du vendredi a été un succès avec l'inauguration du village des talents, le spectacle de « CHAPUZE » et le concert des « ACADIANS/TROPIKALS SOUNDS ».

La soirée du samedi n'a rassemblé que 80 personnes mais dans une ambiance très conviviale.

La journée du dimanche a vu une participation associative créative et complémentaire appréciée des forsitains.

Certains disfonctionnements d'anticipation et de communication inter associations ont été pointés et entraînés quelques perturbations dans le déroulement des manifestations. La commune serait prête à entrer dans un partenariat plus appuyé pour faciliter la tâche du Comité des fêtes.

⇒ ***Jumelage Fors-Penkun***

Pascal AMICEL, adjoint délégué à l'animation, présente le programme prévu lors de la venue des Allemands de Penkun du 19 au 26 août prochain.

Les conseillers municipaux devront se retrouver samedi 20 août à 10 h 00 au Parc du Champ de Foire pour préparer le vin d'honneur prévu après la visite de l'exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 23 juin 2016

N° délibération	Nomenclature « ACTES »	Objet de la délibération	page
D/2016-037		Participation financière au coût du transport scolaire 2016/2017	1-2
D/2016-038		Adhésion au service optionnel Retraites CNRACL du Centre de Gestion	2-3
D/2016-039		Stade : Travaux	3-4
D/2016-040		Parc du Champ de Foire : Réfection des allées	4
D/2016-041		Mairie : Travaux d'extension	4-5
D/2016-042		Forge : Travaux de reprise de la toiture	6

Emargement des membres du conseil municipal du 23 juin 2016

Dominique POUGNARD, maire	
Stéphanie DELGUTTE, adjointe	Stéphane BONNIN, adjoint
Catherine SAUVARD, adjointe	Patrice BARBOT, adjoint
Pascal AMICEL, adjoint	Marc CHOLLET
Nadette PORCHER	Hervé SABOURIN
Sylvie DEPLANQUE	Christine FAZILLEAU
Emmanuel FAZILLEAU	Fabrice BRAULT
Coralie BABIN	Florence MARSAC
Thierry GAUTREAU absent	Stéphanie BOUROLLEAU
Didier FRAIGNEAU	Anne-Sophie VALLET